



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 13 12 2022

ENTREPRISES

LeO de Salazie

Un exploitateur condamné pour licenciement sans cause réelle et sérieuse

La Cour d'Appel de Saint Denis a jugé le 24 novembre 2022 que le licenciement d'une ouvrière de l'élevage LeO de Salazie (production d'oeufs) était sans cause réelle et sérieuse. Elle l'a considéré comme nul.

L'employeur avait été condamné par le tribunal des Prud'hommes à verser 25 000 € à cette employée. Il avait fait appel de ce premier jugement. Mal lui en a pris, car la Cour d'Appel l'a condamné à indemniser celle-ci à hauteur de 35 000 euros.

Pour rappel, cette salariée était accusée par son patron d'avoir commis une faute grave. Ce dernier lui reprochait d'avoir refusé de remplacer au pied levé, un quart d'heure avant la fin normale de sa journée de travail, une collègue ayant quitté son poste pour raison personnelle.

La salariée, elle, expliquait que, appelée à quitter son poste de travail pour occuper celui de sa collègue aurait nécessité, pour des raisons d'hygiène, de se doucher alors que l'entreprise ne possède pas de douches !

Peu de temps après l'employeur convoquait la salariée en entretien préalable et la licenciait en juillet 2019 pour « refus d'obéissance » et... « abandon de poste » !

Le tribunal en a jugé autrement. Il a retenu que cette salariée avait, un mois avant son licenciement, participé activement à une grève qui avait bloqué la production de l'entreprise pendant quatre jours (du 1er au 4 avril 2019) pour obtenir l'élection de représentants salariés au CSE (inexistants dans cette entreprise créée en 2007 !), qu'elle ne cachait pas son affiliation à la CGTR, et qu'en fait de licenciement pour faute grave, il s'agissait d'un licenciement discriminatoire contre une militante de notre syndicat.

Trois années de procédures ont été nécessaires pour que justice soit rendue à notre camarade. C'est fait !



Piquet de grève chez LeO en avril 2019

Échos du tract CGTR de LeO Salazie du 9 12 2022

Travail isolé in danzé pou nout toute !

Depuis des mois, nous exigeons de la direction qu'elle mette fin au travail isolé, source de risques importants pour la santé et l'intégrité physique des salariés.

La direction, par soucis d'économies, se refuse à prendre en compte nos demandes, le directeur a même poussé le bouchon en déclarant dans un CSE que : « Certes il y a la santé des salariés, mais cela ne produit aucun profit pour l'entreprise ».

Bilan de ce choix de la direction pour cette année : le décès d'un chauffeur pendant son temps de travail en mars et plus récemment un salarié de la maintenance a failli y laisser ses doigts.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Pour ne pas changer, la direction ne réagit pas et tente même de camoufler l'accident de travail !
Nos vies valent mieux que leurs profits, ne comptons que sur nous-mêmes pour les protéger !

Quand la direction nous fiche... le blues !

À la suite du passage de la DSV le 1er décembre 2022, la direction, dans une note de service datée du 2/12/2022, nous « prie de récupérer les blouses sales dans les vestiaires pour nettoyage et de laver également nos bottes même si celles-ci restent dans le placard de votre vestiaire », ajoutant « Nous vous rappelons que vous devez arriver au travail en ayant pris une douche, avec des vêtements propres, une blouse propre et des bottes propres ». Tout cela avec une prime mensuelle de 20 euros nets !

Ces messieurs-dames de la direction se permettent de nous faire la leçon en matière d'hygiène, zot y devré balaie devant zot porte avant balaie devant sat zot salarié a park si not dirizan zot soulier lé considéré kom in EPI ki désinfec son tou sèl !

Comme d'habitude la direction fait ce qu'elle sait faire de mieux : entretenir les conflits, maintenir les tensions et donc continuer à diviser pour mieux régner.

Allon pa rant dan son z'oeux. Monte a li que nou lé plu intélizan. Alon met la main ansamb, komsa nout tout y plante et nout toute y récolte !

Une femme de ménage en accident de travail confronté à un abus de son médecin employeur....

Une femme de ménage travaillant au domicile de son patron à Saint André a fait un accident de travail. Un IRM a révélé une déchirure d'un tendon au niveau de l'épaule.

Son employeur, médecin de profession, a fait jouer ses relations pour que ni le médecin médecin traitant, ni le psychiatre ne lui accordent un arrêt pour accident de travail, voir même un simple arrêt maladie.

La CGSS, sans faire d'enquête, sans étudier sérieusement son dossier, lui a refusé la reconnaissance de son arrêt pour accident de travail.

La CGTR-Est a adressé des courriers de contestation à l'employeur et aux médecins. Un courrier a été également adressé à l'ordre des médecins.

Il est hors de question de laisser passer une tel injustice.

Le Bouclier Qualité Prix nouveau : un goût de déjà vu !

En 2012, trois ans après la grève générale contre la vie chère menée les travailleurs de Martinique/Guadeloupe début 2009, Victorin Lurel, ministre des DOM du « socialiste » François Hollande sortait de sa manche un projet de loi intitulé le Bouclier Qualité Prix consistant en un panier de plusieurs dizaines de produits courants et dont le prix ne devait pas dépasser une somme déterminée destinée, selon lui, à lutter contre la vie chère en Outre-Mer.

Le LKP qualifia tout de suite ce projet de loi d'opération de « diversion afin que ne soit jamais appliquée une quelconque limitation des prix ».

Et de fait depuis 10 ans, les prix de tous les produits de première nécessité n'ont cessé d'augmenter, plus particulièrement ces deux dernières années avec le prétexte que l'épidémie de Covid et la guerre en Ukraine ont perturbé les échanges économiques... mais pas la hausse sans précédent des profits capitalistes !

Le prix du litre d'huile est ainsi passé d'un euro à quatre, voire plus, le prix de la viande, du poisson, des légumes et des produits d'entretien Réont flambé, idem pour les prix de l'essence, du gazole et de la

bouteille de gaz.

Le gouvernement a continué à laisser toute liberté aux patrons des concessions automobiles, de la grande distribution, de la téléphonie, des compagnies aériennes d'augmenter leurs prix comme ils le souhaitent. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé le nouveau ministre des DOM, Carencu, devant un parterre bien complaisant de politiciens des DOM à l'occasion du « premier Oudinot du pouvoir d'achat ».

La lutte contre la vie chère ne viendra ni du patronat, ni des politiciens domestiqués, mais des travailleurs eux-mêmes. Il nous faudra, comme en 2009, reprendre le chemin de la rue et de la grève générale !

Réforme des retraites : Macron et Borne pressés d'en finir !

À l'occasion d'une « commission d'arbitrage » sur la réforme des retraites envisagée tenue mercredi dernier à l'Élysée, Macron a déclaré à ses affidés : « Certains partenaires sociaux voudraient que l'on continue à parler et à parler encore, mais le président considère que l'on a tous déjà beaucoup - voire beaucoup trop ! - parlé ».

En résumé dit Macron : « Finissons-en avec ces simulacres de négociations où j'ai décidé que rien ne serait négociable : ni le report de la retraite à 65 ans, ni la suppression des régimes spéciaux et passons au vote de la loi ! ». Cela a le mérite d'être clair !

C'est pourquoi il doit être clair pour nous, travailleurs, que nous devons préparer la riposte la plus large possible, car si cette réforme passe, cela se traduira, contrairement à ce qu'affirme le chef de l'État, par une baisse mathématique des retraites et une situation aggravée pour tous les celles et tous ceux contraints de travailler jusqu'à 65 ans, mais qui ne trouverons pas à s'embaucher, ou qui travailleront au prix de leur épuisement au travail et de la dégradation de leur santé !

Et puis les caisses de retraites sont pleines, comme les comptes en banques des capitalistes. Il n'y a donc aucune raison de travailler plus pour gagner moins. C'est sur les profits patronaux qu'il faut prendre pour financer les retraites et leur revalorisation !

Un « chien de garde » jugé... mais pas ses maîtres !

Un CRS était jugé lundi 12 décembre pour avoir lancé en septembre 2016 une grenade de désenclerclement contre un hospitalier manifestant contre la Loi Travail. À la suite de ce lancer de grenade, ce manifestant avait perdu l'usage d'un œil.

Le CRS est accusé d'avoir effectué ce tir sans qu'un ordre lui ait été donné. La loi va donc juger un exécutant payé pour réprimer les manifestants contre cette loi qui s'attaquait de front aux intérêts des travailleurs et fait aujourd'hui des ravages dans nos rangs (inversion des normes : un accord d'entreprise peut prendre le pas sur les dispositions d'une convention collective ou le droit du travail, flexibilité accrue de la durée du travail, suppression de la visite médicale d'embauche, etc.).

Mais quand seront jugés et condamnés les vrais commanditaires de ces agressions caractérisées contre les travailleurs : Hollande et sa ministre du Travail, El Khomri, ainsi que les dirigeants du Médef, principaux bénéficiaires de cette loi ?